

N° : 2024DM14

SERVICE : Juridique
REF. : JD

DECISION DU MAIRE 2024

Objet

Signature d'un contrat de prestation pour l'organisation de l'animation « Micro-Folie »

Le Maire de Marines,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°2021-CMa-06-06 déléguant au maire le pouvoir de signer toute convention à titre gracieux ou prorogeant un engagement de la ville, dont le montant ou le principe, dépenses ou recettes, a déjà été décidé lors d'une précédente délibération,

Vu l'animation « Micro-Folie » prévue en six sessions de 2h00 entre le samedi 3 février 2024 et le samedi 9 novembre 2024,

Vu le projet de contrat de prestation entre la mairie de Marines et Madame Nadezda VASHKEVICH,

Considérant que l'objet du contrat de prestation ci-annexé est l'organisation de la prestation ainsi que le versement au prestataire d'une participation financière pour la prestation effectuée,

Considérant ainsi que la ville de Marines s'engage à prendre en charge les frais suivants :

- Mise à disposition gratuite de la salle communale Georges Pompidou
- Versement d'une participation financière de 1 640 euros TTC au prestataire

DECIDE

Article 1 : De signer avec le prestataire susvisé un contrat de prestation qui se tiendra du samedi 3 février au samedi 9 novembre 2024.

Article 2 : S'engage à verser à Madame Nadezda VASHKEVICH la somme de 1 640 euros TTC en contrepartie de sa prestation.

Article 3 : S'engage à mettre à disposition gratuitement la salle communale Georges Pompidou, située au 21 Boulevard Gambetta à Marines 95640.

Article 4 : De transmettre la présente décision au contrôle de légalité ainsi qu'au prestataire.

Fait à MARINES, le 02/02/2024



Le Maire,

Nadine NINOT